



Commune de Béthemont-la-Forêt

Contrat rural

Les actions proposées dans le contrat régional sont les suivantes :

- **Aménagement du terrain communal et de l'entrée du village**
- **Travaux de reprise des façades de la Mairie**
- **Restauration de l'église Notre Dame de la Pitié 1ère tranche**
- **Requalification des abords de la Mairie**

Ces actions s'inscrivent dans la perspective du plan d'aménagement et de développement durable du projet de Plan Local d'Urbanisme.

1. AMENAGEMENT DU TERRAIN COMMUNAL ET DE L'ENTREE DU VILLAGE



Le projet est situé dans le site classé de la vallée de Chauvry. Il consiste au réaménagement de l'entrée du village ainsi que le terrain communal rue de Montubois.

C'est à cet endroit que se trouve un terrain communal en contrebas de la route sur lequel une plateforme a été aménagée pour accueillir une fois par an les forains de la fête communale ainsi que d'autres manifestations tout au long de l'année et à de rares occasions, cet espace est utilisé comme aire de stationnement (deux à trois fois par an, une soixantaine de véhicules) par les participants aux concours hippiques de niveau départemental organisés par le centre équestre du « Val Kalipso ».

Cet espace s'adosse à la ferme de Montangland coté Sud et s'ouvre au Nord sur un large point de vue sur la vallée de Chauvry et la forêt de l'Isle Adam.



Le terrain communal est le seul espace que la commune possède pour organiser des animations. Mais cet espace a aussi d'autres vocations, le terrain est traversé par le sentier des lisières de la forêt de Montmorency, de nombreux randonneurs traversent le terrain pour ce rendre en forêt. Enfin cet espace permet au centre équestre de rallier en toute sécurité la forêt de Montmorency sans passer par le centre du village.

Le long de la rue, les accotements sont dégradés et la commune souhaite requalifier tous ces espaces pour mettre en valeur l'entrée du village.





Etat actuel du terrain



Projet d'aménagement

Depuis la rue et la plateforme, des points de vue vers la vallée au Nord sont à conserver. Afin d'intégrer la plate-forme dans le paysage.

Une technique de végétalisation va être mise en œuvre, la couche superficielle de grave ciment avec laquelle elle a été remblayée va être grattée avec une herse et il sera incorporé le fumier de cheval, issu du haras situé dans la commune, pour recomposer un terreau. Un semis de graines herbacées mélangées, piétinable, roulable et peu poussant, pouvant être fauché 1 à 3 fois par an sera fait sur la nouvelle constitution du sol obtenu.

Le long de la route en amont, des bosquets d'arbustes viendront séquencer les vues depuis le talus côté rue de Montubois.


Devant le pignon et le Poste EDF peu intégrés des arbres et arbustes sont plantés.

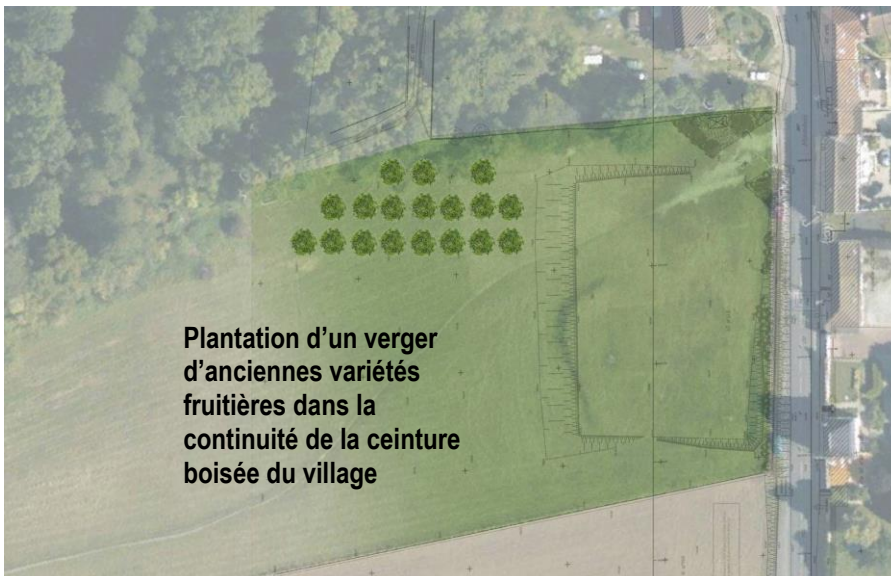
Le talus côté rue sera reprofilé afin d'obtenir une bande enherbée homogène. Elle sera délimitée par des bordures en grès de récupération, d'une hauteur dissuasive pour interdire le stationnement (0,20m requis). La clôture champêtre sera conservée.

Le verger d'arbres fruitiers anciens sera planté en contre bas de la plate-forme, en continuité et dans le prolongement de la ceinture boisée du village. Plusieurs variétés seront plantées, pour les réintroduire dans l'espace rural et public, à destination des habitants.

Enfin les liaisons piétonnes et cavalières seront maintenues dans l'aménagement afin de permettre aux randonneurs et aux cavaliers de se rendre en forêt.



 HORTESIE 11 rue des Saules 54100 VILLERS-LEZ-NANCY Téléphone: 03 83 38 14 00 hortesie@hortesie.fr	BETHEMONT-LA-FORET Aménagement de l'entrée du village Rue de Montubois	04 <small>(NUMERO)</small>	00 <small>INDEX</small>	DATE: 17/02/2013
	FICHIER DU DOCUMENT: 04			DOCUMENT: 00



**Projet d'aménagement du terrain communal et de l'entrée du village
Montant total HT : 85 000.00€**

2. TRAVAUX DE REPRISE DES FACADES DE LA MAIRIE

La Mairie est un bâtiment ancien qui a besoin régulièrement de travaux d'entretien et de rénovation. En 2005 la commune a entrepris des travaux de remise en peinture des façades, aujourd'hui la municipalité souhaite remplacer l'ensemble des portes et fenêtres de ce bâtiment, ces huisseries sont anciennes et vétustes, les fenêtres ne comportent pas de double vitrages et laissent passer l'air froid l'hiver. La porte principale de l'entrée de la Mairie laisse aussi passer les courants d'air et celle-ci donne sur un couloir qui doit être en permanence éclairé compte tenu que cette porte est pleine. Enfin, la porte qui donne sur la cour arrière du bâtiment a les mêmes caractéristiques en matière d'isolation que les autres huisseries du bâtiment, cette porte est à double battant ce qui ne permet pas aux personnes à mobilité réduite d'accéder au secrétariat de la Mairie



Le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment est nécessaire pour améliorer la performance énergétique de celui-ci, ces travaux constituent un moyen efficace de réaliser des économies d'énergie.

La mise en place d'une porte d'entrée vitrée permettra en plus d'améliorer les performances énergétiques, de réduire les consommations électriques pour l'éclairage du hall de la Mairie.

L'accès principal au bâtiment se fait par un escalier monumental ce qui interdit aux personnes à mobilité réduite l'accès à la Mairie.

Le remplacement de la porte double battant qui donne accès à la cour arrière de la Mairie par une porte simple battant d'une largeur de passage de plus de 0,90 mètres permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder dans de meilleures conditions au secrétariat de la Mairie ainsi qu'à la salle des mariages. Ce dispositif complétera l'aménagement des abords de celle-ci qui prévoit la réalisation d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite à proximité de la porte arrière de la Mairie et d'un plan incliné pour supprimer la marche du portillon.



Ce bâtiment compte 14 fenêtres à ossature bois avec simple vitrage ainsi que 2 portes pleines donnant sur l'extérieur.

Aussi, la municipalité souhaite procéder à des travaux de remplacement de l'ensemble des fenêtres par des fenêtres à armature bois constituées d'un double vitrage, et prolonger l'opération par le remplacement des deux portes extérieures. Celle située sur la façade de la Mairie sera remplacée par une porte à ossature aluminium avec une partie vitrée afin de permettre à la lumière naturelle de pénétrer dans le couloir la journée, ce qui dispensera la commune de laisser en permanence l'éclairage artificiel dans ce couloir. Enfin il est prévu de remplacer la porte qui donne sur la cour par une porte en aluminium aux dimensions permettant l'accès du bâtiment aux personnes à mobilité réduite, car l'entrée principale donne sur un escalier.

Travaux de reprise des façades de la Mairie
Montant total HT : 42 500.00€

3. RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LA PITIÉ **1ère TRANCHE**

A la fin de l'année 2009 la commune de Béthemont-la-Forêt a commandé un diagnostic d'état des ouvrages de l'église communale Notre Dame de la Pitié à Monsieur Frédéric DANTON architecte.

Comme de très nombreux édifices dans cette partie de l'Ile de France, les constructions étaient réalisées avec des matériaux locaux constitués de pierre calcaire et de meulière sur les buttes, pauvrement hourdé au plâtre. Si les constructions étaient soignées, en revanche le plâtre restait toujours sensible à l'humidité entraînant des désordres rapides et parfois irrémédiables dès lorsque l'étanchéité du bâtiment faisait défaut.

L'église initiale a vraisemblablement souffert de ce type de dégradation, c'est en tout cas ce que l'on peut constater sur le croquis déposé aux archives départementales du Val d'Oise et datant vraisemblablement des années 1830 (copie au chapitre suivant), même si la période révolutionnaire de la fin du siècle précédent n'est pas non plus étrangère à cet état. L'église actuelle a été construite en 1859, après une adjudication lancée par la commune en 1958. L'analyse des documents graphiques anciens confirme que le clocher est antérieur à cette reconstruction et correspond donc au seul vestige en place de l'édifice initial. Le plan de ce nouveau bâtiment est simple avec un vaisseau unique recouvrant la nef et le chœur. Le plan de type croix latine que l'on observe sur le cadastre tient au fait que la travée ancienne du clocher est adossée à la façade nord tandis que la travée de sacristie est quant à elle adossée, en symétrie, à la façade sud.

Il y a plus de vingt ans, devant l'état très préoccupant de l'église, la commune, avec l'aide de l'Etat, du Ministère de la Culture, du Conseil régional d'Ile de France et du Conseil Général du Val d'Oise, a procédé à la restauration de la couverture et de la charpente de l'église ainsi que le ravalement des façades.

Depuis, malgré l'entretien courant mené par la commune, cet édifice souffre particulièrement de remontées d'humidité concentrées sur les parties orientales et présente en intérieur un déficit de mise en valeur.

Consciente de la nécessité d'engager un programme cohérent de restauration, la commune a commandé un document de diagnostic d'état des ouvrages avec, pour objectif, d'être en possession d'un document technique d'aide à la décision du maître d'ouvrage.

Dont voici le rapport de synthèse du diagnostic fait par Monsieur DANTON qui préconise des principes de consolidation et de mise en valeur du bâtiment. Compte-tenu de l'analyse de l'état de l'édifice, le parti d'intervention retenu se propose de répondre à trois objectifs :

- L'assainissement du bâtiment qui constitue un préalable à toute intervention ultérieure,
- La restauration et la mise en valeur intérieure de l'édifice,
- L'aménagement des abords de l'église.

ASSAINISSEMENT DU BATIMENT

Il convient en priorité de contenir les infiltrations depuis les toitures, les canalisations en place et en sol. Pour cela le programme de travaux à engager porte sur :

- 1) La fourniture et la pose de gouttières au droit des couvertures du chœur,
- 2) La révision des gouttières existantes et la modification des implantations des descentes,
- 3) Le remplacement du réseau d'évacuation et l'augmentation de la section des canalisations,
- 4) La création d'une tranchée drainante extérieure en façade est de l'édifice,
- 5) La reprise en recherche des enduits de façades et le remaillage des maçonneries désorganisées.

RESTAURATION INTERIEURE ET MISE EN VALEUR

Ce deuxième élément de programme d'intervention porte d'une part sur le traitement des parements intérieurs

pour donner à l'ensemble une cohérence d'état et d'autre part la requalification des aménagements avec :

- 1) La purge des maçonneries du chœur pour assainir les parements,
- 2) Le renforcement des parements du chœur par un cerclage en béton intégré dans les maçonneries,
- 3) La réfection complète des sols intégrant la dépose/repose partielle des carrelages et dallages,
- 4) Le piochement des enduits des deux contreforts intérieurs du clocher et le rejointoiement en finition,
- 5) La révision du portail d'entrée et des portes d'accès au clocher et à la sacristie,
- 6) La révision du mobilier (chaire, autels, fonds baptismaux, confessionnal etc...),
- 7) Le remplacement des chaises par des bancs en bois,
- 8) Le nettoyage des vitraux et la révision des scellements,
- 9) La réhabilitation de la travée de clocher et de la sacristie.

AMENAGEMENT DES ABORDS

Ce troisième volet de programme d'intervention porte sur la requalification des accès, tant à l'église par son portail ouest qu'au cimetière et comprend :

- 1) L'agrandissement du parvis pour améliorer la qualité d'accueil à l'entrée de l'édifice,
- 2) Le traitement de la façade pour en améliorer la perception,
- 3) La reprise du mur du cimetière qui présente un grave défaut de stabilité.

La municipalité a choisi de retenir dans un premier temps une première tranche de travaux pour la restauration de l'Eglise Notre Dame de la Pitié qui consisteront à la réalisation des travaux d'assainissement du bâtiment afin de résorber les problèmes d'infiltration d'eau provenant de la toiture du chœur et du sol.



**Restauration de l'église Notre Dame de la Pitié (1^{ère} tranche)
Montant total HT : 53 000.00€**

4. REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA MAIRIE



Ce projet a pour objet la requalification de l'espace public qui se situe devant la Mairie, l'église et l'école communale.

Cet aménagement consiste :

- Au réaménagement des espaces verts en dégagant la perspective sur la Mairie et en redessinant les massifs floraux,
- A la mise en place d'un bassin de récupération des eaux pluviales enterré qui collectera les eaux provenant des toitures de l'église et de la Mairie. Ce bassin permettra d'arroser les espaces verts de la commune.
- A la requalification de l'espace minéral en y incorporant des pavés granit,
- Au réaménagement de l'accès à l'église ainsi qu'à la Mairie,
- A la réalisation d'un espace de stationnement pour le car du ramassage scolaire,
- A la réalisation d'un espace de repos,
- A l'implantation d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite,
- A l'implantation d'un espace pour y stationner des vélos,



1/100 ème

Requalification des abords de la Mairie
Montant total HT : 119 000.00€

Opération	Date de réalisation	Coût
Aménagement du terrain communal et de l'entrée du village	Septembre 2014 à mars 2015	85 000,00,€ H.T
Travaux de reprise des façades de la Mairie	Juin 2015 à septembre 2015	42 5000,00 € H.T
Restauration de l'église Notre Dame de la Pitié 1ère tranche	Mai 2016 à septembre 2016	53 000,00 € H.T
Requalification des abords de la Mairie	Juin 2016 à novembre 2016	119.000,00 € H.T
Coût total des opérations		299 500,00 € H.T